

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **trente** du mois de **janvier** à **17 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **23 janvier 2017**.

Date d'affichage : **23 janvier 2017**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Henri COSENZA – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2017/04 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

En ce qui concerne le centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière », Monsieur le Maire informe les élus qu'une fois l'ensemble des tarifs modifiés, il convient de corriger le règlement intérieur de cette structure.

Il ajoute que ce règlement intérieur définit les règles de fonctionnement, la facturation et les inscriptions applicables au centre de loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement intérieur corrigé et invite les conseillers municipaux à approuver les modifications apportées.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO